

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 02 OCTOBRE 2018 (18H30)**

**Président** : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

**Présents** : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy – Monsieur MALDEREZ Alain – MENDEZ Emmanuelle - MILAN Marie-Laure - Messieurs MEUNIER Julien - THEVENOUD Guy - Madame BAILLY Monique – Monsieur MOREAU Didier

**Excusés** : Mesdames COURTOIS Nadine - THOMAS Céline

**Absent** : Monsieur BARITEL Cédric

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 28 août 2018.

**- RAPPORT CLECT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

Le Maire présente le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) du 18 septembre 2018, soumis pour avis des communes de la CCC. Il rappelle que la mission de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges transférées entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique et les communes qui le composent, consécutivement aux transferts de compétences opérés entre les communes et l'EPCI. A ce titre, la CLECT doit élaborer et adopter un rapport qui présente l'évaluation des charges transférées et constitue la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation (AC) qui sera versée par l'EPCI aux communes. Le versement des attributions de compensation constitue une dépense obligatoire pour la communauté de communes.

Ce rapport doit être soumis aux conseils municipaux qui délibèrent sur le document proposé dans son intégralité sans possibilité d'ajout, de retrait, d'adoption partielle ; Il doit également être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Ce rapport présente l'évaluation des charges transférées à l'occasion de la prise de compétence GEMAPI au 1/1/2018, ainsi que les charges transférées par les communes entrantes au 1/1/2017 pour la compétence « piscine » pour les scolaires.

Pour Salornay, le transfert de la compétence GEMAPI de la commune vers la CCC entraîne un transfert de charges de 1 220 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve (11 voix pour et 1 abstention) le rapport de la CLECT du 12 septembre 2017 et charge le Maire de notifier cette décision au président de la CLECT et à celui de la communauté de communes.

**- INSCRIPTION COUPES POUR 2019 :**

Sur proposition de l'ONF, le Conseil Municipal sollicite le report en 2021 du passage en coupe de la parcelle 21 prévue initialement pour 2019, du fait du retard de l'exploitation sur cette parcelle.

**- MODIFICATION STATUTS SPANC DU CLUNISOIS :**

Le Comité Syndical du SPANC du 13/09/2018 a décidé de modifier ses statuts afin de réduire le nombre de représentants par adhérent à 1 délégué titulaire (au lieu de 2) et 1 délégué suppléant, en raison des problèmes de quorum lors des réunions.

Le Conseil Municipal accepte cette modification et désigne : Messieurs MEUNIER Julien, Délégué Titulaire et MOREAU Didier, Délégué suppléant.

**- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :**

**- Place de la Clochette et aire de covoiturage** : les travaux se terminent ; il reste la signalétique de l'aire de covoiturage à mettre en place.

**- Renouvellement du revêtement de la RD14 par le Conseil Départemental** : prévu du stop de Lomonot jusqu'au pont de Confle : par l'entreprise EIFFAGE pendant les vacances scolaires de la Toussaint, du 22 au 26 octobre 2018 ; une déviation du trafic routier sera mise en place par le département, par la rue des Ravarys. Une information sera faite aux riverains de cette rue ainsi qu'un rappel sur le stationnement pour faciliter la circulation notamment durant cette période.

- **Réfection des trottoirs Grande rue** : sera réalisée par l'entreprise EIFFAGE en même temps que le revêtement de la RD14.

Le changement préalable des bordures vétustes sera réalisé par l'entreprise PEREIRA du 08 au 12 octobre 2018.

- **Eclairage public** : Sous la maîtrise d'ouvrage du SYDESL, CONECT remplacera des équipements vétustes et énergivores par des foyers à éclairage de type led, plus performant et notamment moins consommateur d'énergie. Cette opération, réalisée du 8 au 19 octobre, concernera la place de Lomonot, la Grande Rue, la place Gandin et le lotissement du Poirier Bouchot.

- **Terrains rue Ravarys** : Les devis de la SAUR pour les raccordements au réseau d'eau potable (4 539, 31 € TTC) et au réseau assainissement (9 798,23 € TTC) pour des traversées simultanées sont acceptés par le Conseil Municipal.

- **Grand Pont** : l'ATD a préparé une note de présentation du projet pour la consultation de maîtres d'œuvre. Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer cette consultation à partir de l'inspection technique réalisée et à solliciter les subventions possibles pour ce type d'ouvrage. Le tonnage autorisé des véhicules sera réduit.

#### - **QUESTIONS DIVERSES** :

- **Personnel** : Le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle organisation des services techniques. En prévision du départ en retraite d'un agent au 1<sup>er</sup> mars 2019 (actuellement à temps partiel à 60 %), il a été proposé à Romuald Féburie, (actuellement à 13,5 heures hebdomadaires), un poste à temps complet avec les fonctions de pilote d'activité de l'équipe qui sera composée de 3 agents à temps complet.

- **Baux communaux** : Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition faite au GAEC de la Guye pour le tarif de fermage à appliquer pour les 4 parcelles acquises par la commune à différents propriétaires et louées en continuité par ce GAEC. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail à intervenir.

- **Brochure réalisée par le Pays d'Art et d'Histoire** : « Laissez-vous conter le village de Salornay-sur-Guye et la vallée de la Gande » : sortie le 10 septembre, elle sera distribuée avec la Lettre Municipale d'octobre, et diffusée largement (commerçants, camping municipal, Office de Tourisme...).

- **Exposition sur le centenaire de la guerre 14-18** : le samedi 24 novembre à la salle polyvalente avec la participation des élèves de CM2, et conférence.

- **Prochaine lettre municipale** : sortie prévue vers le 15 octobre.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise sur délégation du Conseil Municipal pour l'indemnité de sinistre du 18 avril 2018 relatif à un bris de vitre au bâtiment des vestiaires du stade, d'un montant de 540 €. (Décision N° 2018-16 du 15 septembre 2018).

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 06 novembre 2018 à 20 heures.